



Eric Banel
Directeur des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
Ministère de la Mer
Sous-direction des ressources halieutiques
Bureau des affaires européennes et internationales
La Grande Arche
Paris Sud
92055 LA DEFENSE Cedex

Dun Laoghaire, 15 avril 2021

Objet : Projet (février 2020) de recommandation conjointe du groupe de haut niveau des eaux occidentales septentrionales sur le cadre de la pêche à la coquille saint jacques dans la Manche

Cher M. Banel,

Nous nous référons à la demande du GEM EOS au CC EOS de fournir un avis sur le projet de recommandation conjointe susmentionné, reçu le 4 mars 2021.

Les membres du CC EOS voient certainement la nécessité d'un bon plan de gestion qui puisse profiter à la fois aux pêcheurs et au stock de coquille saint jacques dans la Manche et tiennent à remercier le GEM d'avoir progressé dans cette recommandation conjointe.

Les membres se félicitent de la proposition visant à établir une zone de récupération du stock dans la zone intermédiaire de la Manche est au sud du parallèle 49°42' N, interdisant toute pêche à la coquille avec dragues du 15 mai au 15 octobre. Ils sont également en faveur de la fermeture de la pêche avec dragues dans le reste de la zone CIEM 7d du 15 mai au 30 septembre.

En ce qui concerne la zone CIEM 7e, les membres acceptent de fermer la pêche avec dragues du 15 mai au 30 septembre dans le Finistère Nord, comme le détaille la carte de l'annexe 2 du projet de recommandation conjointe.

Le CC EOS recommande fortement que ces mesures de limitation des efforts soient appliquées à tous les navires, sans distinction fondée sur leur taille. Afin d'assurer l'équité et l'égalité pour les flottes concernées, il est essentiel que des navires de moins de 15 mètres de longueur participent également à ce plan de gestion.

Ce projet de recommandation conjointe est un bon point de départ pour une meilleure gestion du stock de coquille saint jacques dans la Manche, mais les membres du CC EOS conviennent qu'il pourrait être encore amélioré avec l'introduction de mesures techniques spécifiques. Par exemple, les membres aimeraient proposer qu'une limite de 12 mètres soit fixée pour la longueur du bâton avec les dragues. En outre, des discussions sont en cours au CC sur la taille des anneaux dans les dragues, visant une solution régionale harmonisée. Le résultat de ces discussions sera communiqué en temps voulu.





Toutefois, les discussions sur d'autres mesures applicables ne devraient pas compromettre et retarder l'introduction d'un cadre réglementaire gérant la pêche à la coquille saint jacques dans la Manche, qui devrait être mis en œuvre d'ici juillet 2021, ou du moins avant le début de la prochaine campagne de pêche à la coquille saint-jacques.

Nous tenons à vous remercier d'avoir partagé ce projet de recommandation conjointe avec nous et nous nous réjouissons d'une coopération appréciée continue.

Sincères salutations,

Emiel Brouckaert
Président du Comité exécutif du CC EOS

